

## dénonciation devis travaux accepté

Par doucette, le 04/03/2023 à 14:17

bonjour.

J'ai accepté un devis "bon pour accord - travaux à réaliser après inervention entreprise bc, en principe fin janvier 2023" sans verser d'acompte (conditions de paiement figurant sur le devis : 100% : du montant du devis : acompte). Les travaux de l'entreprise BC sont terminés depuis le 18 février. L'entreprise qui devait intervenir le 21 février ne s'est pas présentée. Depuis ne répond pas au téléphone ni au sms. Comme cette entreprise m'a fait achCommenteter les fournitures je me retrouve avec carrelage colle ..... J'ai trouvé une entreprise qui accepte de faire le chantier sans fourniture du matériel. Merci